

Le **Conseil départemental**
des **Vosges** s'engage



2023
2028

SPASER

Schéma de Promotion des Achats Socialement
et Écologiquement Responsables

Sommaire

07.

Un Achat Public au service
d'un territoire plus inclusif

08  #1. **Mise en place
d'un guichet unique**

09  #2. **Création d'un référen-
tiel des structures d'insertion**

10  #3. **Donner la priorité
aux entreprises sociales**

11  #4. **"Clauser" les marchés**

13.

Un Achat Public au service
de la transition écologique

14  #5. **Développer les
énergies renouvelables**

15  #6. **Décarbonner nos
marchés**

16  #7. **Réduire / limiter
le sur emballage**

17  #8. **Limiter voire proscrire
les produits à usage unique**

19.

Un achat public au soutien
de l'économie locale

20  #9. **Exiger un pourcentage
de produits alimentaires issus
de l'agriculture locale**

21  #10. **Connaitre et qualifier
les entreprises locales**

22  #11. **Tendre au maximum
vers l'achat local**

23  #12. **Faciliter l'accès à nos
marchés pour les entreprises
vosgiennes**

25.

Un Achat Public
en amélioration continue

26  #13. **Améliorer
la performance de l'achat**

27  #14. **Améliorer
la transparence/le niveau
d'exigence sur la provenance
des produits**





édito.

La mise en place du Schéma de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsables (SPASER) marque une étape essentielle dans la transformation des politiques d'achat du Conseil départemental des Vosges.

À travers ce document stratégique, nous affirmons la volonté d'inscrire nos marchés publics dans une trajectoire exigeante : celle de la transition écologique, du progrès social, et d'un développement économique responsable au service de tous les territoires, en cohérence avec les orientations du Plan Vosges Ambitions 2027.

Le SPASER constitue à la fois un cadre, un cap et un engagement.

Il reflète notre ambition de renforcer l'impact positif de nos achats, en agissant sur plusieurs leviers : réduction des émissions, maîtrise des ressources, promotion de l'économie circulaire, inclusion des publics éloignés

de l'emploi, ou encore soutien aux PME locales.

Fruit d'un travail regroupant l'ensemble des Directions de la collectivité, cette démarche cohérente, fondée sur des objectifs mesurables et un suivi régulier, le SPASER permet à la collectivité de mieux répondre aux attentes citoyennes, d'accompagner les acteurs économiques dans leurs transitions, et d'assurer une gestion publique exemplaire.

Les achats responsables ne sont plus une option : ils sont un levier déterminant pour concilier performance, éthique et durabilité. Avec ce schéma, la collectivité se dote d'un outil opérationnel pour amplifier son rôle moteur dans les transitions sociales et environnementales, tout en contribuant au dynamisme et à l'attractivité de son territoire.

Avec toute mon amitié

François VANNSON
Président du Conseil
départemental



A stylized illustration of a person's head in profile, facing right. The head is a light yellow color with a simple orange smile. It is surrounded by various autumn-themed elements: large yellow and orange leaves, some with dotted patterns, a recycling symbol in the top left, and a small orange flower in the top right. The background is a solid orange color with scattered white and yellow dots.

Un Achat Public
au service
**d'un territoire
plus inclusif**



Mise en place d'un guichet unique

Pilote

Gestionnaire Achat – DAJA
– SCPA



Contexte

Les acteurs de Insertion par l'Activité Economique (IAE) connaissent peu les besoins opérationnels et les procédures d'achat du Département. Les services prescripteurs manquent également d'information sur l'offre de service qui peut être couverte par les acteurs de l'IAE. Il est donc nécessaire de mettre en place un acteur qui permette à ces mondes de mieux se connaître et de faciliter l'échange d'information.



Objectifs

Faciliter et renforcer l'accès des structures d'insertion aux marchés publics par la mise en place d'un guichet unique qui permette à la fois :

Aux acteurs de l'IAE :

- De se faire connaître et d'avoir un point d'entrée unique pour accéder aux marchés publics.
- De mieux comprendre les mécanismes des procédures de marchés et de leur exécution afin d'éviter des erreurs de présentation ou des oublis dans leurs offres.

Aux prescripteurs du Département d'avoir un référent identifié pour les aider à mieux comprendre et intégrer les clauses sociales et les marchés réservés dans leurs achats.



Méthode

- Désignation d'un référent au sein du SCPA.
- Plan de communication externe/interne pour faire connaître le guichet unique et l'offre de service.



Acteurs

- Structures de l'IAE
- Directions prescriptrices
- DICOM
- DAJA
- DAST



Indicateurs

Existence et disponibilité du guichet unique – données à fournir par le SCPA.



Création d'un référentiel des structures d'insertion

Pilote

Gestionnaire Achat – DAJA
– SCPA



Contexte

Les services prescripteurs manquent d'information sur l'offre de service qui peut être couverte par les acteurs de l'IAE. Il est donc nécessaire de mettre en place un référentiel qui permette aux services prescripteurs de connaître l'offre disponible.



Objectifs

Faire connaître aux services prescripteurs l'offre de service des IAE afin que celle-ci soit mieux prise en compte au moment de l'expression des besoins techniques (allotissement, marchés réservés, clauses sociales,...).



Méthode

- Recueil et compilation d'informations disponibles à la DAST.
- Complément/validation auprès des structures de l'IAE.
- Diffusion/mise à disposition du référentiel et communication interne à destination des services prescripteurs.
- Actualisation du référentiel au vu des éléments recueillis via le guichet unique.



Acteurs

- Structures de l'IAE
- DICOM
- DAJA
- DAST



Indicateurs

Existence et mise à jour du référentiel – donnée à fournir par le SCPA.



Donner la priorité aux entreprises sociales

Pilote

Gestionnaire Achat – DAJA
– SCPA



Contexte

Dans un contexte où les besoins sociaux des territoires se complexifient, le Conseil départemental cherche de nouveaux leviers pour renforcer l'efficacité et l'impact de ses politiques publiques. À ce titre, l'appui aux entreprises sociales représente une opportunité stratégique.

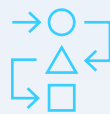
Ces entreprises placent l'utilité sociale au cœur de leur modèle économique, notamment au travers de l'insertion professionnelle des publics fragiles. En leur donnant la priorité dans les politiques d'achat, de partenariat ou de soutien économique, le Département favorise des acteurs qui réinvestissent leurs bénéfices au service du territoire.

En soutenant prioritairement ces acteurs engagés, le Conseil départemental affirme son rôle de chef de file des solidarités et de l'aménagement durable du territoire. Il stimule une dynamique économique vertueuse qui associe performance, impact social et bénéfice collectif.



Objectifs

Faciliter et renforcer l'accès des structures d'insertion aux marchés publics en leur donnant la priorité.



Méthode

Par le biais des marchés réservés ou de consultations directes (inférieur aux seuils de mise en concurrence obligatoire), lorsque l'offre existe au niveau local et que le surcoût par rapport à l'estimation du prix du marché « traditionnel » ne dépasse pas 15%.



Acteurs

- Directions prescriptrices
- DAJA



Indicateurs

Pourcentage des achats réalisés par rapport aux achats potentiels – données à fournir par le SCPA et la DBF.



"Clauser" les marchés

Pilote

Gestionnaire Achat – DAJA
– SCPA



Contexte

Dans un contexte où les besoins sociaux des territoires se diversifient et se complexifient, le Conseil départemental recherche de nouveaux leviers pour renforcer l'efficacité et l'impact de ses politiques publiques. Parmi ces leviers, les clauses sociales constituent un outil stratégique.

Au-delà du soutien direct apporté aux entreprises sociales, les clauses sociales permettent de viser aussi les entreprises "traditionnelles". Elles les engagent à contribuer à une dynamique de retour vers l'emploi en intégrant, dans l'exécution de leurs marchés, des personnes éloignées de l'activité professionnelle. Ce dispositif permet ainsi d'impliquer un large tissu économique dans l'insertion de publics fragiles et de diversifier les opportunités d'accès à l'emploi.

En mobilisant cet outil au cœur de sa politique d'achat, le Conseil départemental renforce son rôle de chef de file des solidarités. Il crée une dynamique territoriale où les entreprises deviennent des partenaires actifs de l'inclusion, contribuant à une économie plus responsable et plus solidaire, au service du bénéfice collectif.



Objectifs

Faire des marchés publics des leviers d'insertion.



Méthode

Etudier systématiquement la possibilité de clausurer l'ensemble des consultations prises en charge par le SCPA.

- Désignation d'un référent au sein du SCPA.
- Plan de communication externe/interne pour faire connaître le référentiel.



Acteurs

- Directions prescriptrices
- Facilitateur de clauses sociales
- DAJA



Indicateurs

Pourcentage de marchés clausés et nombre d'heures générées avec l'ambition d'atteindre 10 % de marchés clausés en 2028 – données à fournir par le SCPA.

A stylized illustration of a person's head in profile, facing left. The head is a light beige color with a simple curved line for a smile. The interior of the head is filled with various green and teal patterns, including leaves, a recycling symbol, and abstract shapes. The background is a solid teal color with scattered white dots and faint green leaf patterns.

Un Achat Public *au service* **de la transition écologique**



Développer les énergies renouvelables

Pilote

DRP - Immobilier



Contexte

Dans un contexte marqué par la hausse des coûts de l'énergie, les exigences réglementaires de transition écologique et la nécessité de renforcer la résilience énergétique des territoires, le Conseil départemental est amené à repenser la gestion de son parc immobilier. Collèges, bâtiments administratifs, centres techniques, musées ou établissements sociaux représentent un patrimoine bâti conséquent, fortement consommateur d'énergie. Développer les énergies renouvelables sur ces infrastructures constitue ainsi un levier stratégique, à la fois économique, environnemental et territorial.

Au-delà des gains financiers, cette démarche s'inscrit dans les engagements nationaux et locaux de réduction des émissions de gaz à effet de serre. En produisant une part croissante d'énergie propre, le Département améliore le bilan carbone de ses bâtiments, contribue à la lutte contre le changement climatique et ouvre la voie à une modernisation responsable de ses infrastructures.

Le déploiement des énergies renouvelables sur le patrimoine départemental a également une dimension exemplaire. En tant que chef de file des solidarités territoriales, le Conseil départemental joue un rôle moteur dans la transition énergétique.



Objectifs

Réduire nos émissions de CO₂.



Méthode

Dans les opérations de constructions immobilières :

- En intégrant au moins un mode de production d'énergie renouvelable dans chaque construction neuve.
- Équiper a minima au moins un site par un mode de production d'énergie renouvelable lors des opérations de rénovation.



Acteurs

- DRP
- DAJA



Indicateurs

Pourcentage de constructions neuves équipées de mode de production d'énergies renouvelables.

Nombre de sites en rénovation équipés d'un mode de production d'énergie renouvelable par an - Données à fournir par la DRP.



Décarbonner nos marchés

Pilote

DAJA - SCPA



Contexte

Dans un contexte où les collectivités territoriales sont appelées à jouer un rôle moteur dans la transition écologique, la décarbonation des marchés publics s'impose comme un levier stratégique pour le Conseil départemental. En tant qu'acheteur majeur de biens, de services et de travaux, il dispose d'un pouvoir d'influence suffisant pour orienter l'économie locale vers des pratiques plus durables.



Objectifs

Réduire nos émissions de CO₂.



Méthode

En prévoyant systématiquement un critère « carbone » dans les marchés publics afin de valoriser les entreprises ayant initié une démarche de bilan et/ou une démarche de réduction des émissions de CO₂ en lien avec l'exécution du contrat



Acteurs

- DAJA
- Directions prescriptrices



Indicateurs

Pourcentage de marché intégrant le critère - données à fournir par le SCPA



Réduire / limiter le sur emballage

Pilote

Gestionnaire Achat – DAJA
– SCPA



Contexte

La maîtrise du suremballage constitue aujourd’hui un enjeu stratégique pour les collectivités territoriales. Dans un contexte marqué par l’augmentation continue des volumes de déchets, la hausse du coût de leur traitement et les exigences réglementaires issues notamment de la loi AGEC (Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire), le Conseil départemental doit repenser ses pratiques d’achat pour réduire son impact environnemental.

Le suremballage – c’est-à-dire l’utilisation d’emballages multiples ou excessifs sans valeur ajoutée fonctionnelle – représente une source importante de gaspillage de ressources, de pollution et de coûts supplémentaires. En intégrant cette problématique dans leurs pratiques, les acheteurs peuvent diminuer la quantité de déchets entrants dans les bâtiments départementaux, limiter les volumes à traiter et réduire les transports liés à la gestion des déchets.

Se former à ces enjeux permet aux acheteurs d’adapter les cahiers des charges afin d’exiger des fournisseurs des emballages optimisés, recyclables, réutilisables ou issus de matières recyclées.

Sur le plan économique, la réduction du suremballage permet une meilleure maîtrise des dépenses publiques : moins de déchets à traiter, moins de stockage mobilisé, moins de manutention, et des produits souvent plus légers et plus faciles à transporter.

Enfin, développer cette compétence renforce l’exemplarité du Conseil départemental. La formation des acheteurs constitue ainsi un levier essentiel pour aligner la commande publique avec les ambitions environnementales du Département et répondre aux attentes croissantes des citoyens en matière de sobriété et de responsabilité écologique.



Objectifs

Réduire nos déchets.



Méthode

En proposant au moins une sensibilisation par an aux acheteurs opérationnels afin de faire évoluer les pratiques d’achats et ainsi réduire nos déchets.



Acteurs

- Directions prescriptrices
- DRH
- DICOM
- DAJA



Indicateurs

Nombre d’acheteurs formés à la thématique avec une formation par an – données à fournir par le SCPA.



Limiter voire proscrire les produits à usage unique

Pilote

Gestionnaire Achat – DAJA
– SCPA



Contexte

La réduction des produits à usage unique est devenue un enjeu majeur pour les collectivités, en raison de l’augmentation des déchets, du coût croissant de leur traitement et des obligations réglementaires liées à la loi AGEC. Pour le Conseil départemental, limiter le jetable dans ses achats permet de réduire son impact environnemental et d’améliorer la performance globale de sa commande publique.

Se former à ces enjeux permet aux acheteurs d’intégrer des alternatives durables dans les marchés : produits réutilisables, matériaux recyclés, solutions lavables, équipements longue durée. Ils peuvent ainsi rédiger des cahiers des charges plus responsables, mieux évaluer les offres et accompagner les fournisseurs vers des pratiques plus vertueuses.

Cette démarche engendre également des économies : baisse des achats récurrents de consommables, réduction des volumes de déchets à traiter, optimisation logistique. Enfin, elle renforce l’exemplarité du Département et incite l’ensemble du territoire – entreprises, établissements publics, citoyens – à s’engager dans la transition écologique.



Objectifs

Réduire nos déchets.



Méthode

En proposant au moins une sensibilisation par an aux acheteurs opérationnels afin de faire évoluer les pratiques d’achats et ainsi réduire nos déchets.



Acteurs

- Directions prescriptrices
- DRH
- DICOM
- DAJA



Indicateurs

Nombre d’acheteurs formés à la thématique **avec une formation par an** – données à fournir par le SCPA.

Un Achat Public
au soutien
**de l'économie
locale**



Exiger un pourcentage de produits alimentaires issus de l'agriculture locale

Pilote

Gestionnaire Achat – DAJA
– SCPA



Contexte

Le Conseil départemental souhaite intégrer un pourcentage de produits alimentaires issus de l'agriculture locale dans ses marchés publics afin de répondre à plusieurs enjeux majeurs : environnementaux, économiques et sociaux. L'alimentation représente en effet un levier puissant pour soutenir la transition écologique, le développement territorial.

Favoriser les productions locales permet d'abord de réduire l'empreinte carbone liée au transport des denrées et de limiter la dépendance à des chaînes d'approvisionnement longues et fragiles. Cette exigence contribue à la résilience alimentaire du territoire, en développant des circuits courts plus sûrs, plus transparents et plus réactifs face aux aléas.

Sur le plan économique, orienter la commande publique vers les producteurs locaux soutient l'emploi agricole et l'activité des exploitations du territoire. Cela dynamise les filières agricoles, encourage le maintien des fermes familiales et participe à la valorisation du savoir-faire local.

En exigeant un pourcentage minimal de produits locaux, le Conseil départemental affirme ainsi son rôle de moteur du développement territorial responsable et de la transition alimentaire.



Objectifs

Soutenir la filière agro-alimentaire locale.



Méthode

Viser les lignes de nomenclature liées aux denrées alimentaires et aux traiteurs dont le seuil est inférieur à 60 000 €HT et donc pour lesquelles la procédure d'achat directe est possible et atteindre 50% du volume financier acheté en produits locaux.



Acteurs

- Directions prescriptrices
- DICOM
- DAJA



Indicateurs

Pourcentage du volume financier acheté en produits alimentaires locaux - données à fournir par le SCPA et la DBF.



Connaitre et qualifier les entreprises locales

Pilote

Gestionnaire Achat – DAJA
– SCPA



Contexte

Pour mieux soutenir l'économie de proximité et rendre sa commande publique plus responsable, le Conseil départemental a besoin d'une base de données recensant l'ensemble des offres locales. Cet outil permet d'identifier rapidement les fournisseurs du territoire, de connaître leurs compétences et leurs capacités, et ainsi de leur faciliter l'accès aux marchés publics.

Il aide également les acheteurs à gagner du temps, à mieux cibler les acteurs locaux et à construire des marchés réellement adaptés au tissu économique. Enfin, cette base renforce le rôle du Département comme animateur du développement local, en rendant son action plus cohérente et plus efficace.



Objectifs

Développer les relations fournisseurs afin d'identifier les prestataires locaux, de connaître leurs produits et/ou services et les faire connaître aux acheteurs de la collectivité.



Méthode

Mettre en place d'une base de données à disposition des services acheteurs du Département recensant l'ensemble des offres locales mises à leur disposition.



Acteurs

- Directions prescriptrices
- DICOM
- DAJA



Indicateurs

Base de données classée par code nomenclature existante ou pas / Présence d'un agent pour la mission ou pas - données à fournir par le SCPA



Tendre au maximum vers l'achat local

Pilote

Gestionnaire Achat – DAJA
– SCPA



Contexte

Le Conseil départemental a tout intérêt à renforcer l'achat local afin de soutenir directement l'économie du territoire et renforcer sa résilience. En privilégiant les entreprises, producteurs et prestataires locaux, le Département contribue à maintenir l'emploi, à faire vivre les filières de proximité et à dynamiser les petites structures souvent moins visibles dans la commande publique.

L'achat local permet également de réduire l'empreinte environnementale des approvisionnements grâce à la diminution des transports et à une meilleure maîtrise des chaînes logistiques. Cela améliore la réactivité, la qualité de service et la sécurité d'approvisionnement.

Enfin, tendre vers l'achat local, lorsqu'il est juridiquement possible, renforce l'exemplarité de la collectivité. En orientant sa commande publique vers les ressources de son territoire, le Département valorise les savoir-faire locaux, encourage les circuits courts et répond aux attentes des habitants en matière de développement durable et de soutien à l'économie de proximité.



Objectifs

Soutenir l'économie locale.



Méthode

Suite au déploiement de la base de données de l'Action N°10, orienter les services vers des offres vosgiennes lors de la validation de leur intention d'achat lorsque l'offre existe à coût raisonnable.

Pour tous les achats qui se voient prescrire un achat direct comme procédure d'achat, atteindre 40% du volume d'achat dans les Vosges.



Acteurs

- Directions prescriptrices
- DBF
- DICOM
- DAJA



Indicateurs

Pourcentage par an d'achats locaux – données à fournir par le SCPA et la DBF.



Faciliter l'accès à nos marchés pour les entreprises vosgiennes

Pilote

Gestionnaire Achat – DAJA
– SCPA



Contexte

Pour de nombreuses entreprises, en particulier les TPE et les PME, la commande publique peut sembler complexe : multiplicité des contacts, procédures techniques, documents à fournir, méconnaissance des besoins du Département... Cette situation peut freiner leur participation, alors même que le Conseil départemental souhaite ouvrir davantage ses marchés à l'économie locale.

La mise en place d'un guichet unique, avec un interlocuteur clairement identifié, permet de lever ces obstacles. Les entreprises disposent d'un point d'entrée simple où elles peuvent obtenir des informations sur les marchés à venir, comprendre les modalités de réponse, être orientées vers les bons services et recevoir un accompagnement adapté. Cela facilite leur accès à la commande publique, renforce la concurrence, et ouvre davantage de possibilités aux acteurs locaux.

Pour le Conseil départemental, ce dispositif offre plusieurs bénéfices : une meilleure connaissance du tissu économique local, une simplification des échanges, une réduction du nombre d'erreurs ou d'offres incomplètes, et une relation plus fluide avec les entreprises. Le guichet unique permet également d'encourager la participation de nouveaux prestataires, d'élargir la base de fournisseurs potentiels et de dynamiser l'achat local.

En centralisant l'information et en améliorant l'accompagnement, le guichet unique devient ainsi un outil stratégique : il soutient le développement économique du territoire tout en optimisant l'efficacité, la lisibilité et l'attractivité des marchés publics départementaux.



Objectifs

Soutenir l'économie locale.



Méthode

La mise en place d'un interlocuteur dédié aux entreprises souhaitant se faire connaître (guichet unique) et une action de communication sur l'existence de ce guichet.

L'organisation de sessions d'information/formation à destination de ces entreprises pour faciliter leur accès aux marchés du Conseil départemental.

L'amélioration de la visibilité des marchés sur le site vosges.fr.



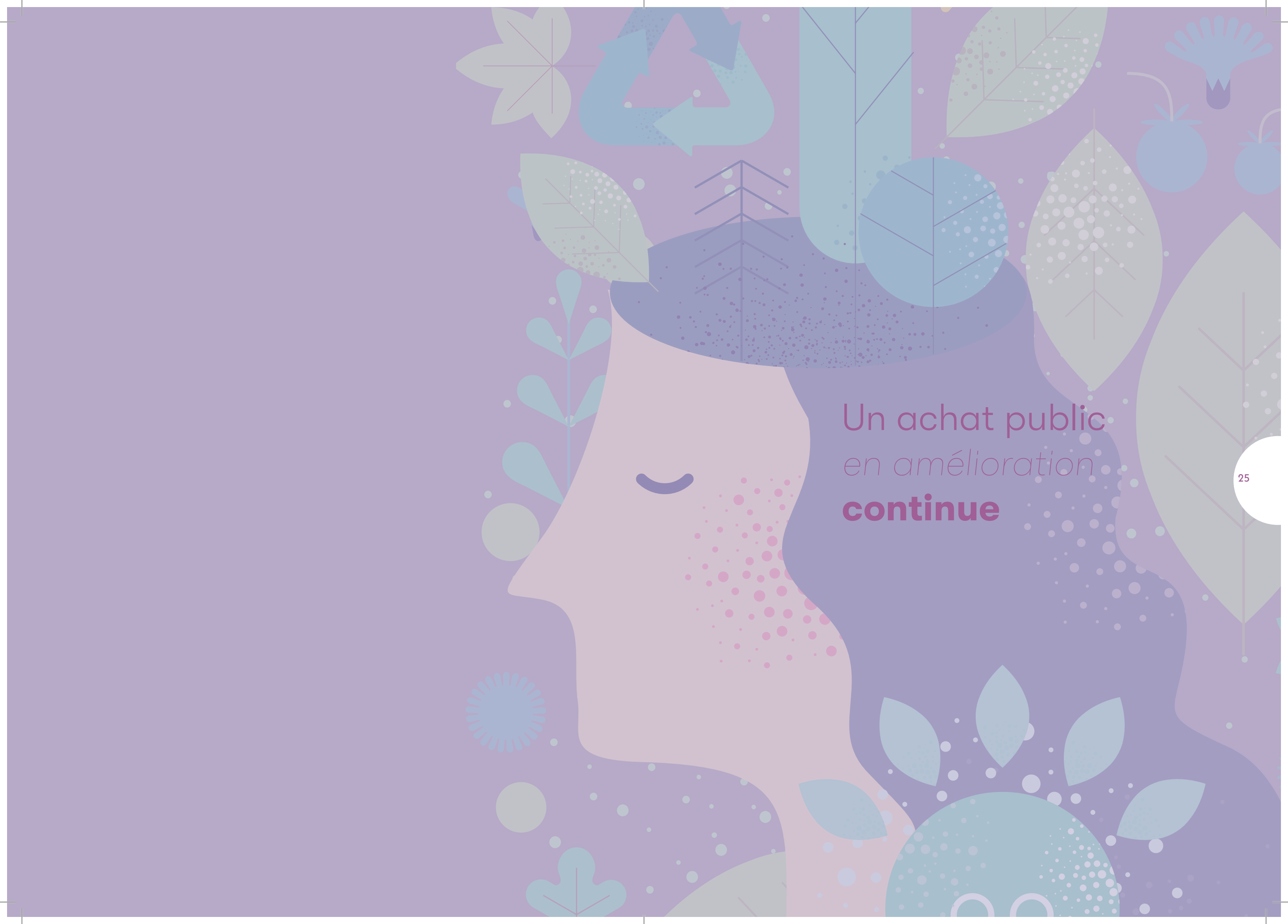
Acteurs

- Directions prescriptrices
- Prestataires extérieurs
- DICOM
- DAJA



Indicateurs

Existence et disponibilité du guichet unique – données à fournir par le SCPA. Nombre de sessions de formation/information à destination des entreprises – données à fournir par le SCPA.



Un achat public
en amélioration
continue



Améliorer la performance de l'achat

Pilote

Responsable Achat – DAJA
– SCPA



Contexte

Le Conseil départemental a tout intérêt à promouvoir l'utilisation de cahiers des charges fonctionnels, car ils permettent de définir les besoins en termes d'objectifs et de performances attendues, plutôt que de rédiger de manière descriptive les solutions techniques. Cette approche offre plus de liberté aux entreprises pour proposer des solutions innovantes, efficaces et adaptées aux réalités du terrain.

En laissant les prestataires choisir les moyens les plus pertinents pour répondre au besoin, le Département stimule la créativité, favorise l'accès des TPE et PME et encourage des offres plus qualitatives. Les cahiers fonctionnels permettent également d'obtenir de meilleurs rapports qualité-prix, car ils évitent les sur-spécifications coûteuses et la reproduction automatique de solutions dépassées.

Pour les services départementaux, cette méthode améliore la pertinence des achats, facilite l'introduction de solutions plus durables ou écoresponsables et réduit les risques d'obsolescence rapide. Elle renforce aussi la concurrence en ouvrant la porte à un plus grand nombre d'opérateurs capables d'apporter des réponses personnalisées.

Ainsi, en privilégiant les cahiers des charges fonctionnels, le Conseil départemental modernise sa commande publique, stimule l'innovation et garantit des achats plus performants, plus flexibles et plus efficaces pour le territoire.



Objectifs

Favoriser et renforcer les offres innovantes.



Méthode

Acculturer les services prescripteurs et encourager l'utilisation de cahiers des charges fonctionnels plutôt que descriptifs.



Acteurs

- Directions prescriptrices
- DICOM
- DAJA



Indicateurs

Pourcentage par an de CCTP (Cahier des Clauses Techniques et Particulières) rédigés sous forme fonctionnelle – données à fournir par le SCPA.



Améliorer la transparence/ le niveau d'exigence sur la provenance des produits

Pilote

Gestionnaire Achat – DAJA
– SCPA



Contexte

Pour le Conseil départemental, exiger davantage de transparence sur la provenance des produits est devenu essentiel afin de garantir des achats responsables, sécurisés et cohérents avec les politiques publiques du territoire. Pourtant, cette exigence ne peut être pleinement appliquée que si les acheteurs sont sensibilisés et formés à ces enjeux. Mieux connaître l'origine des produits permet d'évaluer leur impact environnemental, en particulier leur empreinte carbone liée au transport ou aux modes de production. Cela contribue à la mise en œuvre des objectifs de transition écologique du Département, notamment dans les domaines alimentaires, textiles, mobiliers ou techniques.

La transparence sur la provenance est également un levier pour soutenir les filières locales. En identifiant clairement les produits issus du territoire ou des régions proches, les acheteurs peuvent orienter leurs marchés vers des solutions favorisant l'économie locale, les circuits courts et la résilience du territoire.

Enfin, renforcer les exigences en matière de provenance permet d'améliorer la qualité, la traçabilité et la sécurité des produits achetés : alimentation mieux contrôlée, matériaux mieux identifiés, garanties sociales et sanitaires renforcées. Cela répond à des attentes croissantes des usagers et renforce l'exemplarité de la collectivité. Sensibiliser les acheteurs à ces enjeux leur permet donc de mieux intégrer ces éléments dans les cahiers des charges, de poser les bonnes questions aux fournisseurs et de sécuriser l'ensemble de la commande publique.



Objectifs

Tendre à des achats éthiquement et équitablement plus responsables.



Méthode

En proposant au moins une session de sensibilisation par an aux acheteurs opérationnels afin de faire évoluer les pratiques d'achats.



Acteurs

- Directions prescriptrices
- DRH
- DICOM
- DAJA



Indicateurs

Nombre d'acheteurs formés avec une formation par an – données à fournir par le SCPA.

Conseil départemental des Vosges

Rédaction

Direction des Affaires Juridiques et des Achats
Service Commande Publique et Achats

Conception

Direction de la Communication

Impression

Direction du numérique
et de la modernisation

